

Pour diffusion immédiate

Un investissement de 611 000 \$

## **LA PISTE CYCLABLE DU PARCOURS DES ANSES SERA PROLONGÉE DE 1,5 KILOMÈTRE VERS L'EST**

---

**Lévis, le 15 octobre 2003** - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a procédé aujourd'hui à l'inauguration des travaux de prolongement vers l'est de la piste cyclable « Le Parcours des-Anses » sur une distance de 1,5 kilomètre. M. Garon était accompagné de plusieurs élus dont le président de l'arrondissement Desjardins, M. André Hamel.

La nouvelle section empruntera l'ancienne voie ferrée du Canadien national sur une distance de un kilomètre vers l'est, puis la rue Saint-Joseph sur une distance de 500 mètres. Elle mènera de la rue des Merisiers, dans le quartier Lauzon, à l'intersection du boulevard de la Rive-Sud et de la route Lallemand où elle rejoindra la Route Verte menant vers le Bas-Saint-Laurent. « Cet ajout renforce le rôle de plaque tournante de Lévis dans l'ensemble du réseau québécois d'autant plus que d'autres projets de jonction avec d'autres segments de la Route Verte sont à l'étude », a indiqué M. Garon.

La piste, dans sa partie en site propre, présentera les mêmes caractéristiques qui ont assuré le succès de l'actuel Parcours des Anses, soit un tracé qui permet des vues exceptionnelles sur un des plus beaux paysages au Québec, des aires de repos et une grande douceur de roulement grâce à un revêtement en bitume de haute qualité.

Cet ajout porte à 13,5 kilomètres la longueur totale du Parcours des Anses et à 37 kilomètres celle du réseau de pistes hors rue de la Ville de Lévis. Au total, la Ville de Lévis compte près de 200 kilomètres de pistes cyclables.

Il s'agit d'un investissement de 611 000 \$ pour lequel la Ville de Lévis reçoit une aide financière de 152 700 \$ de la part du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien à la construction de la Route Verte administré par le ministère des Transports.

Tout comme ce fut le cas avec la première section du Parcours des Anses, le projet annoncé aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus qui a nécessité de nombreuses rencontres entre le maire de Lévis et les autorités gouvernementales. « J'ai toujours été convaincu que pour assurer la pérennité de la piste, il valait mieux que le ministère des Transports du Québec devienne propriétaire de l'emprise de la voie ferrée, quitte à la céder par la suite à la Ville par bail emphytéotique », a indiqué M. Garon. Un tel bail d'une durée de 60 ans a été conclu lors de l'aménagement du premier tronçon du Parcours des Anses. Un addendum a permis d'inclure le nouveau tracé dans le bail emphytéotique.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Les questions environnementales occupent également une grande place dans ce dossier. Ainsi, le ministère de l'Environnement a autorisé l'utilisation de l'ancienne voie ferrée à la condition que le matériel de remplissage soit retiré, décontaminé et remis en place par la suite. Cette première phase des travaux est estimée 70 000 \$. On prévoit que la nouvelle section du Parcours des Anses sera complétée d'ici la mi-novembre, y compris la pose de l'asphalte, de sorte que les cyclistes et patineurs pourront l'utiliser dès le printemps prochain.

« Grâce à ces travaux, la Ville poursuit la mise en place d'un réseau de pistes cyclables qui s'impose de plus en plus comme un de ses principaux attraits sur le plan touristique de même qu'une composante majeure de la qualité de vie de ses résidents », a indiqué M. Garon, rappelant l'inauguration récente de la piste Saint-Jean-Chrysostome - Charny et les travaux de pavage sur une longueur de 5 kilomètres qui viennent d'être réalisés sur le parcours du Grand Tronc dans l'arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, entre Saint-Rédempteur et Saint-Étienne-de-Lauzon.

- 30 -

Source :       André Roy  
                  Direction des communications  
                  Tél. : 834-6607